

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 17 OCTOBRE 2017

CARNET NOIR

Le Président du District de l'Isère,
Les membres du District de l'Isère,
Le personnel administratif et technique,
tiennent à présenter leurs très sincères condoléances

- à René CATTIER (membre de la Commission Sportive) suite au décès de sa belle-mère.
- au club de FUTSAL ISLE D'ABEAU et à M. BOURICHA Nourredine suite au décès de son papa.

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	president@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	tresorier@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

TRESORERIE

RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION – DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

FORFAIT GENERAL SENIORS

Du 11 Octobre 2017

Amende 90 €

PONT DE CLAIX D4

FORFAIT GENERAL U13

Du 28 Septembre 2017

Amende 68 €

ECHIROLLES U13N3

FORFAIT GENERAL VETERANS

Du 17 Octobre 2017

Amende 44 €

SUSVILLE MATHEYSINE VET

FORFAIT JOURNEE

Du 24 Septembre 2017

Amende 32 €

SASSENAGE FEMD1

FORFAIT JOURNEE

Du 13-15 Octobre 2017

Amende 32 €

ECBF U13N1

FUTSAL PONT DE CLAIX FUTD1

FUTSAL MARTINEROIS FUTD2

NON SAISIE DE RESULTATS

Du 9-15 Octobre 2017

Amende 11 €

FONTAINE LES ILES SA8ENT

NIVOLET U15DA8

2 ROCHERS SA8ENT

FUTSAL ISLE D'ABEAU FUTD1

ASPTT ENTA11

ATSCAF SA8ENT

FUTSAL RIVOIS FUTD2

FMI NON TRANSMISE

Du 15 Octobre 2017

Amende 75 €

AJAT VILLENEUVE D1

FM NON RETOURNEE

Du 2-7 Octobre 2017

Amende 75 €

FC2A U13N2

DEUX ROCHERS U13N2

LIERS U13N2

SUSVILLE MATHEYSINE U13N3

GREN. SPORT ENTREPRISE A11

FM NON RETOURNEE PLATEAUX U11

Amende 20 €

SASSENAGE Poule B

RO-CLAIX Poule E

VINAY Poule E

COTE ST ANDRE Poule F

SASSENAGE Poule J

RIVES Poule M

VALLEE DU GUIERS Poule N

CESSIEU Poule U

VOUREY Poule T

FM INCOMPLETE PLATEAUX U11

Amende 10 €

SEYSSINS Poule D

GF38 Poule D

RUY MONTCEAU Poule H

FC2A Poule I

JARRIE CHAMP Poule K

SEYSSINS Poule L

VOREPPE Poule M

VALLEE DU GUIERS Poule N

ST ANDRE LE GAZ Poule N

ST MAURICE L'EXIL Poule U

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 15 SEPTEMBRE 2017
(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 4 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

b) Si 5 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements d'un retrait de 4 points supplémentaires au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat avec classement. Cette sanction de 4 ou 8 points est alors notifiée au club par courrier électronique avec accusé de réception et par le site Internet du District.

c) Si 6 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, une dernière mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception lui est adressée, et si le règlement n'est pas effectué sous une semaine à compter de l'envoi du recommandé, il est suspendu au sens de l'article 231 des Règlements Généraux de la F.F.F. : « Un club suspendu par la Fédération ne peut prendre part à aucun match officiel ou amical et est considéré comme forfait pour tous les matchs officiels qu'il aurait à disputer pendant le temps de sa suspension. Il ne peut se faire représenter aux réunions de Districts, de Ligues ou de la Fédération. » Cette suspension du club est notifiée sur le site internet du District.

549826 FUTSAL PONT DE CLAIX
590249 FOC FROGES
590490 FUTSAL MARTINEROIS
609367 CATERPILLAR CO

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 16 OCTOBRE 2017
(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 4 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

517774 ST JEAN D'AVELANNE
523821 USVO (sous réserve d'encaissement)
524603 UO PORTUGAL
533686 VOIRON ASP
536259 ST MAURICE L'EXIL (sous réserve d'encaissement)
563835 ARTAS CHARANTONNAY
580990 PONTCHARRA
611524 BELLEDONNE MEYLAN (sous réserve d'encaissement)

CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

DISCIPLINE : KORBAA F. – AINOUCHE M. – BRIOUA M. – LA SURE – GRAND M. – ST ANTOINE – MARTEN A. – ASIEG – BEDAR N – NIBBIO R. – PICARD B. – DESPIERRE C. – COUDER G. – SEGURA R. – HAGLI G. – HAGLI G.- DJEGHDIR M. – GHARBI A. – MILIANI H. – SEYSSINS – BRIOUA M. – SAIDIA K. – ARSLANTAS D. -

APPEL : LA SURE – GIERES – ASIEG.

REGLEMENTS : AINOUCHE M. – CLAVEL L. (US SASSENAGE) – GIERES – GOMIS C. – ARBRE VIE BERJALLIEN – BECHET P. – EYBENS – PIERRE CHATEL – ST PAUL DE VARCES – CHEYSSIEU – 2 ROCHERS.